

Rapport de la Commission Distinction pour l'année 2026

Objectifs de la Commission :

Permettre aux clubs du Pas-de-Calais de mettre à l'honneur et de récompenser les personnes (judokas ou non) qui participent à la vie des clubs et qui ont pour vocation de promouvoir les valeurs du judo.

Composition de la Commission :

Monsieur Marc DURIEZ
Monsieur Paul POTEAUX
Monsieur Patrick BIGOT
Monsieur Robert DESMAREZ
Monsieur Stéphane VERLEENE

Pour rappel, depuis 2022 le processus d'attribution des distinctions a été modifié pour selon la Commission Nationale : « Simplifier l'attribution des distinctions et permettre à chacun, en fonction de ses mérites, de se voir décerner une juste récompense pour l'action qu'il a menée au service du Judo et de la Fédération ».

Il n'y a plus de quotas imposés aux Comités et il n'y a plus qu'une seule promotion par année sportive en mars, la session de novembre étant réservée à l'attribution du trophée SHIN.

Le travail de terrain des membres de la Commission et notamment les échanges avec les différents présidents et/ou coach lors des compétitions a permis à la Commission de proposer à la Fédération ont permis cette année de proposer une trentaine de demandes de distinctions.

Les distinctions (de la médaille de d'implication au Trophée SHIN) vont récompenser des récipiendaires répartis géographiquement sur l'ensemble du département et de toutes fonctions au sein du département (bénévole, présidents, secrétaires, trésoriers, assistants de club, arbitres et commissaires sportifs).

A ce jour 14 demandes réalisées après validation de la commission départementale : 7 demandes acceptées, 7 demandes en attente de traitement et 2 demandes accordées sur 2025.

Fort de ce résultat, la Commission entend bien évidemment poursuivre son travail de terrain pour la promotion 2026.

Le seul regret de la Commission est qu'il y a très peu de demandes émanant des clubs, la Commission doit compenser en proposant des candidats.